

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC339

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**Chapitre I^{er} *bis*

L'adaptation de l'éducation nationale aux réalités humaines

Art...

« À titre expérimental, et pour une durée de trois ans, le Gouvernement peut, dans les académies qu'il détermine, mettre en place des formations obligatoires aux premiers secours ainsi que des formations à l'apprentissage du code de la route dans les établissements scolaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Chaque année, des milliers de vies pourraient être sauvées si davantage de nos concitoyens étaient formés aux premiers secours.

Savoir faire face à un arrêt cardiaque, à une hémorragie, à une perte de connaissance ou à une plaie grave permet de maximiser les chances de survie de la victime en attendant l'arrivée des secours. Jusqu'à présent, de courts modules de formation sont déjà proposés dans certaines classes, à l'école, au collège ou au lycée. Pour autant, ces dispositifs restent insuffisants car l'apprentissage des gestes de base de premiers secours nécessite des rappels réguliers afin de préserver les connaissances acquises. En outre, la formation au code de la route participe également de l'émancipation de notre société. Aujourd'hui, le véhicule personnel reste un moyen de déplacement largement utilisé et bien souvent incontournable. Or, beaucoup de nos concitoyen-ne-s ne peuvent assumer le coût de la formation au permis de conduire.

L'école doit pouvoir, en dispensant à chaque élève une formation au code de la route, permettre d'accéder à cette première étape de la formation à la conduite. Par cet amendement, nous proposons

donc que l'Éducation nationale dispense à tous les élèves une formation aux premiers secours et au code de la route. Nous demandons l'expérimentation du rattrapage du gel du point d'indice entre 2010 et 2016.